



AVIS PUBLIC

SÉANCES ORDINAIRES 2022

AVIS EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ, aux personnes intéressées, que les séances ordinaires du conseil de la Ville de Saint-Eustache, pour l'année 2022, se tiendront à 19 heures, aux dates suivantes, à la mairie de Saint-Eustache située au 145, rue Saint-Louis:

Lundi le 17 janvier	Lundi le 11 juillet
Lundi le 14 février	Lundi le 15 août
Lundi le 14 mars	Lundi le 12 septembre
Lundi le 11 avril	Mardi le 11 octobre
Lundi le 9 mai	Lundi le 14 novembre
Lundi le 13 juin	Lundi le 12 décembre

Fait à Saint-Eustache, ce 16^e jour de novembre 2021.

La greffière,
Isabelle Boileau